

## Parlement

## Ouverture de la seconde session ordinaire aujourd'hui



Les députés...



...les sénateurs lors de l'exécution de l'hymne national à la cérémonie de clôture de la première session.

J.KOMBILE.MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**Celle-ci devrait être essentiellement consacrée à l'examen du projet de loi de Finances de l'année à venir.**

EN application des dispositions de l'article 41 de la Constitution, la deuxième session ordinaire du Parlement s'ouvre aujourd'hui, premier jour ouvrable du mois de septembre. Dite budgétaire, celle-ci devrait être essentiellement consacrée à l'examen du projet de loi de Finances

2020, qui détermine l'ensemble des ressources et charges de l'État pour l'année à venir.

En ce sens, à tour de rôle, les responsables des différents départements ministériels devraient être auditionnés par les députés et sénateurs, avec la mission de présenter et de défendre le projet de budget alloué au ministère dont ils ont la charge. Et sans doute que les parlementaires auront à cœur de voir dans quelle mesure les préoccupations exprimées par leurs électeurs pourraient être prises en compte. D'autant que,

durant la période d'intersession parlementaire, plusieurs d'entre eux ont effectué des tournées dans leurs circonscriptions électorales respectives, aux fins de restituer aux populations le contenu des travaux de la première session ordinaire du Parlement qui s'est achevée en juin dernier.

À cette occasion, celles-ci n'ont pas manqué d'énoncer un certain nombre de difficultés (dégradation du réseau routier, absence des médicaments dans les structures sanitaires, conflit homme-faune, chômage, etc.) qu'elles aime-

raient voir résolues dans leurs localités. Et à chaque fois, leurs représentants au palais Léon-Mba se sont engagés à être leurs porte-voix auprès des membres du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, au terme des dispositions de l'article 48 de la Loi fondamentale, le gouvernement doit déposer à l'Assemblée nationale le projet de loi de Finances quarante-cinq jours au plus tard après l'ouverture de la seconde session ordinaire. À charge, par la suite, aux députés de se prononcer en première lecture dans un délai de quarante-cinq

jours, après le dépôt du projet. Si tel n'est pas le cas, le gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de vingt jours.

C'est dire qu'en matière d'examen du projet de loi de Finances, il n'existe pas de deuxième lecture, l'urgence est de droit. Et l'Assemblée nationale jouit d'une espèce de prédominance, d'autant que le projet est soumis en premier lieu à son appréciation. Ce qui, aux yeux de nombreux spécialistes, s'entend aisément. Vu que cette Chambre du Parlement est l'émanation di-

recte du peuple et que ses membres sont élus au suffrage universel direct.

Dans tous les cas, l'examen du projet de loi de Finances est un exercice essentiel de la vie parlementaire et de la pratique démocratique. Vu qu'en cas d'adoption, il se mue en acte législatif autorisant le gouvernement à percevoir les impôts et à engager les dépenses publiques.

Soulignons que la seconde session ordinaire du Parlement s'achève le dernier jour ouvrable du mois de décembre.

## Tournée interparlementaire/Owendo/2e arrondissement

## Le député Hugues Régis Mayombot édifie les populations



Le député Hugues Régis Mayombot (d) présentant le travail parlementaire aux populations.



Les élus locaux et nationaux suivant le compte rendu du travail au Palais Léon Mba par le député Mayombot.

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

DEPUTE DU 2e arrondissement de la commune d'Owendo, Hugues Régis Mayombot a rencontré, samedi dernier, ses mandants à qui il a rendu compte des travaux de la session dite "Session des Lois" au palais Léon-Mba. En présence notamment du maire d'Owendo, Jeanne Mbagou, ses adjoints et maires d'arron-

dissement, du sénateur d'Owendo, Brice Adandé, du député du 1er arrondissement Pierre-Daniel Indjendjet et des autorités religieuses.

Le travail des députés au cours de cette "Session des Lois" s'est articulé autour de l'adoption de plusieurs textes de lois dont la plupart auront un impact social. Au nombre de celles-ci, le député Hugues Régis Mayombot a cité le projet de loi portant réglementation du secteur des hydrocarbures. Selon lui

les nouvelles dispositions sont destinées à rendre ce secteur plus attractif aux yeux des investisseurs. L'élu a également cité les projets de lois autorisant l'Etat gabonais à contracter des emprunts auprès des organismes financiers internationaux en vue de réaliser des investissements socio-économiques et améliorer le bien-être des Gabonais. D'autres textes ont également été examinés et adoptés tels que la propositions de résolution portant modi-

fication du règlement de l'Assemblée nationale ; le projet de loi organique fixant l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire ; le projet de loi organique fixant l'organisation, la composition, la compétence et les règles de fonctionnement de la procédure applicable devant la Cour de justice de la République gabonaise ; le projet de loi autorisant la ratification du compromis portant saisine de la Cour

internationale de justice sur le différend frontalier sur l'île Mbanié entre la République gabonaise et celle de Guinée-Equatoriale ; etc.

Hugues Régis Mayombot devait également expliquer que l'Assemblée nationale, au cours, de cette session, en sus de l'examen des textes de loi, a, dans le cadre de ses missions consistant à évaluer les politiques publiques, entendu plusieurs responsables de l'administration publique : Aninf, Arcep,

Hac, Spin, Cnss, Cnamgs, Sogatra, Oprag, etc. En même temps que certains ministres, à l'occasion des "Questions orales au gouvernement" se sont exprimés devant la représentation nationale.

De l'échange avec l'assistance, il est ressorti de nombreuses doléances portant sur l'amélioration des voiries communales, notamment les routes d'Igoumié et du quartier "Ça m'étonne" en dégradation très avancée.